

Où peut-on suivre les modules de formation et passer les examens pour la procédure ?

Au sein des associations responsables d'autorité des brevets de beauté :

Pour la Romandie :

- ASEPIB

Pour la Suisse Alémanique :

- SFK
- swissnaildesign.ch
- VVdS
- PMU

Pour la Suisse italienne :

- AESI

Y a-t-il d'autres institutions qui proposent les modules préparatoires aux brevets ?

Oui mais les examens de fin de modules sont exclusivement organisés par les associations responsables d'autorité des brevets de beauté (voir ci-dessus). Les écoles qui proposent les formations ne sont pas réglementées par la CAQ et ne peuvent pas valider un examen.

Comment faire pour obtenir toutes les informations sur les procédures, (dates, prix, etc..) s'inscrire au cours et/ou aux examens ?

Trois secrétariats sont à votre disposition pour tout renseignement et pour les inscriptions :

- Secrétariat Romandie: c/o Asepib.
Infos et inscriptions sur les modules et examens de fin de modules pour la Romandie: 026 322 02 64 / www.asepib.ch
- Secrétariat pour la Suisse alémanique: c/o SFK.
Infos et inscriptions sur les modules et examens de fin de modules pour la Suisse alémanique: 062 822 01 33
- Secrétariat QSK : infos et inscriptions pour l'examen final de chaque brevet fédéral : 043 366 64 50
www.fachausweis-schoenheit.ch

->> *Appelez-nous !
Nous vous renseignons volontiers !*

ASEPIB
www.asepib.ch

swissnaildesign.ch
der berufsverband
www.swissnaildesign.ch

SFK Schweizer Fachverband für Kosmetik
www.sfkinfo.ch

SFK Schweizer Fachverband für Kosmetik
FACHSEKTION PMU

Visagisten Verband der Schweiz
VVdS
www.vvds.ch

En route vers votre brevet fédéral de la beauté

5 professions couronnées par 5 brevets



Qu'est-ce qu'un brevet fédéral de la beauté ?

Le brevet fédéral est la qualification supérieure d'une profession en Suisse. L'examen concernant le secteur de la beauté est un examen fédéral au sens de l'art. 28 de la Loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 (LFP). Les candidats qui réussissent l'examen obtiennent le brevet fédéral. Les spécialistes du secteur de la beauté sont des experts chevronnés dans leur domaine de pratique.

Quels sont les brevets fédéraux disponibles dans le domaine de la beauté ?

5 brevets pour 5 professions spécialisées de la beauté :

- **Le brevet fédéral d'esthétique médicale** qui s'adresse aux esthéticiennes travaillant dans le milieu médical et qui s'occupent des soins spécifiques du visage (traitements au laser par exemple).
- **Le brevet fédéral d'esthétique bio-vitale** qui s'adresse aux esthéticiennes spécialisées dans les soins du corps (amincissement, drainage lymphatique, soins corps spécifiques par exemple).
- **Le brevet fédéral de stylisme ongulaire** qui s'adresse aux spécialistes des mains et des ongles (manucure, prothésie ongulaire, nail art etc...)
- **Le brevet fédéral de maquilleuse visagiste** qui s'adresse aux professionnel(le)s du maquillage (maquillage jour et soirée, mode, etc...)
- **Le brevet fédéral de dermopigmentologue** qui s'adresse aux spécialistes du maquillage permanent (soin traditionnel ou en milieu médical par exemple).

Qui peut obtenir un brevet fédéral de la beauté ?

Tout(e) professionnel(le) qui a déjà obtenu un CFC en esthétique ou dans une autre branche ou encore une maturité fédérale et qui peut justifier de 2 à 3 ans d'expérience dans le domaine spécialisé choisi. Le schéma ci-dessous vous indique ensuite la procédure de validation des différents modules de chaque brevet fédéral.

